



# Revue Science and Video

des écritures multimedia en sciences humaines

ISSN 1775-4143

## ***Citer ce document***

Agathe Plauchut ; Pauline Guibbaud, « Contre-filmie au Rwanda : “dé-mise” en scène, déprise de soi », *Revue Science and Video*, n° 5, 2015 [En ligne].

URL : <https://scienceandvideo.mmssh.fr/5-4/>

**Creative Commons** **CC-BY-4.0**

Agathe Plauchut  
&  
Pauline Guibbaud

Plauchut Agathe : doctorante,  
chargée d'enseignement à Science  
Po Aix. Guibbaud Pauline :  
consultante en géostratégie,  
spécialiste des questions militaro-  
humanitaires en Afrique  
subsaharienne.

## Contre-filmie au Rwanda : “dé-mise” en scène, déprise de soi

Alors que le Rwanda fait figure de modèle en matière de progrès économique, avec une croissance avoisinant les 8% par an et des prétentions importantes à l'horizon 2020<sup>1</sup>, la vie quotidienne dans le pays reflète des contrastes et des non-dits moins visibles. Dans le cadre de ce numéro sur la profilmie et le rapport à l'objectif, il nous semble important d'évoquer la situation du Rwanda où le rejet de l'image, de l'enregistrement et du regard de l'autre sont autant d'expression d'une volonté de *dé-mise* en scène. Vingt ans après le génocide qui a fait plus de 800000 morts, essentiellement tutsi, et qui a impliqué une grande partie de la population notamment rurale, le vivre-ensemble est un enjeu réel dans le pays. Dans ce contexte, le refus de l'enregistrement dénote une volonté d'échapper à l'observation des regards extérieurs et de l'intérêt mal compris des observateurs internationaux pour l'histoire récente et le contexte social actuel du pays.

Cet article se base sur des observations réalisées lors d'un séjour sur le terrain à l'été 2014. Nous proposons d'y aborder :

- d'abord, ce qui est donné à voir aux visiteurs par les autorités, à savoir des éléments centrés sur le génocide de 1994, esthétisés et utilisant eux-mêmes des supports photographiques ;
- ensuite, les éléments ambivalents de l'attitude du gouvernement rwandais, les interdictions liées à la capture d'images, ainsi que le rejet par la population de la photographie.

## Ce que le Rwanda offre au regard...

Le régime veut, en effet, présenter au regard des observateurs internationaux une certaine image du Rwanda, en mettant en avant la mémoire du génocide et en décourageant vivement les intérêts trop prononcés pour ses politiques actuelles. Les réglementations liées aux photographies sont en ce sens très probantes. Le gouvernement prohibe la capture d'images, d'objets et de personnes en lien avec l'État : bâtiments officiels, militaires, policiers, ponts, etc. Les rues de Kigali sont ainsi très surveillées, et la prise d'image ne peut se faire que discrètement voire clandestinement.

Le pendant de ces interdictions est l'injonction faite aux étrangers de visiter les mémoriaux. Toutes les personnes travaillant dans le secteur touristique que nous avons rencontrées nous ont demandé si nous avions visité le mémorial du génocide à Kigali et nous ont vivement conseillé de le faire, pour « comprendre la vraie histoire du génocide, sans les mensonges que l'on entend ailleurs ».

## L'esthétisation mémorielle. Le cas du mémorial de Kigali

La politique mémorielle est donc l'occasion pour le gouvernement de donner à voir aux visiteurs étrangers l'une des facettes de l'histoire du pays qui est d'une indéniable nécessité à l'issue d'un génocide, et qui permet en même temps d'insister sur son rôle de "libérateur" en 1994. C'est dans ce contexte que la photographie est encouragée dans certains lieux, avec des choix d'aménagements volontairement et résolument

esthétiques. Pour illustrer notre propos nous allons nous attarder sur les choix esthétiques du mémorial du génocide à Kigali.



Le mémorial du génocide (Kigali)

Les bandelettes suspendues dans le jardin du mémorial du génocide, qui comportent des noms de victimes et de familles entières décimées, sont des reflets de la volonté du gouvernement de donner aux visiteurs matière à réflexion sur la particularité du crime de génocide, par le biais d'une esthétique mystique qui n'est pas sans rappeler celle des drapeaux de prière tibétains.



Des bandelettes portant des noms de victimes sont exposées au vent (Mémorial du génocide, Kigali)

De la même manière, la longue liste de noms égrenés en blanc sur fond noir sur les murs du jardin du mémorial affiche un parti pris de mise en espace de l'horreur du génocide. Le but est tout à la fois de rendre hommage aux victimes, en empêchant la disparition de leur nom même, et de marquer les esprits en utilisant une esthétique épurée. Cela fait inévitablement écho à des choix mémoriaux relatifs à la Shoah, que ce soit le *Hall of Names* du mémorial de Yad Vashem dans lequel des notices biographiques de victimes sont alignées, ou encore le *Mur des noms* du mémorial de la Shoah à Paris qui comporte les noms de victimes inscrits en noir sur fond blanc.

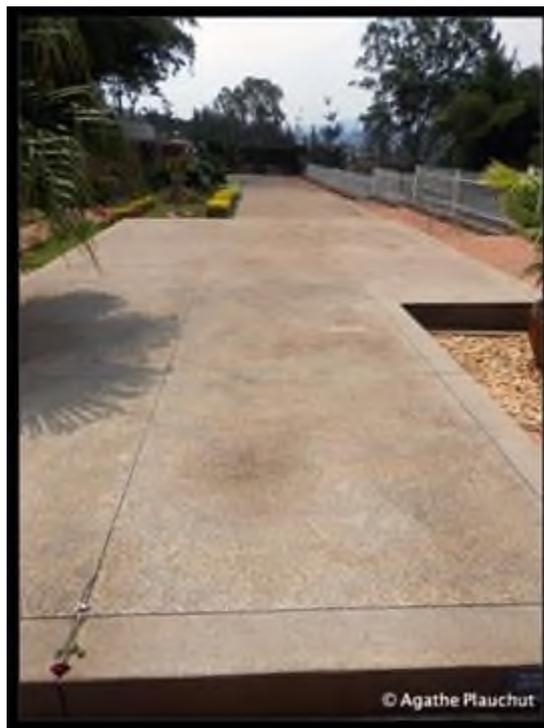


Un mur à l'extérieur du mémorial recense les noms d'une partie des victimes connues du génocide (Kigali)

L'exposition d'une partie des cercueils d'une des fosses communes, couverte d'un plafond de verre, relève également d'une volonté d'offrir au regard des visiteurs une image forte et choquante. Cette partie vitrée se trouve à l'extrémité d'un alignement de fosses communes qui, selon les chiffres fournis par le gouvernement, contiendraient 20000 corps de victimes exhumées à Kigali et dans les environs et inhumées chaque année à l'occasion des commémorations du génocide. Ces choix mémoriels ont donc clairement un caractère esthétique, qui se prête à la photographie et vise à marquer les esprits.



L'une des fosses communes alignées dans les jardins du mémorial du génocide est partiellement vitrée, laissant voir les cercueils qu'elle contient (Kigali)



## L'utilisation de la photographie comme instrument de la mémoire

Le second volet de cette utilisation de l'image et de la photographie, comme instrument de la mémoire et de la commémoration du génocide,

---

consiste dans l'exposition de photographies de victimes dans le mémorial, avec toujours une recherche explicite de leur la mise en espace.





Exposition de photographies de victimes dans le mémorial. Photo : Agathe Plauchut

Des photographies sont exposées à deux reprises, les adultes étant séparés des enfants. Dans un premier temps, des photos d'adultes sont suspendues dans des niches aménagées dans une salle octogonale. Le visiteur est entièrement entouré des regards des victimes et des espaces sont prévus pour lui permettre de s'asseoir et de prendre la mesure de ce que cette exposition signifie.

Plus loin dans le mémorial, le visiteur est invité à emprunter un couloir dans lequel des photos d'enfants sont cette fois suspendues. Un agrandissement en arrière-plan de cette exposition représente une petite fille, Marie-Claudine, dont le regard accroche celui du spectateur.



Des photographies de victimes fournies par les familles sont exposées au mémorial du génocide (Kigali)

Le but est de rendre aux victimes leur individualité et de faire prendre conscience au spectateur de la nature du crime de génocide. Ici encore, cette exposition photographique et esthétisée de l'horreur génocidaire rappelle celle du mémorial de Yad Vashem, où un dôme couvert de photographies de victimes a été placé au centre du *Hall of Names*. Cette démarche s'inscrit donc dans un parallèle assumé entre le génocide des Tutsi et celui des Juifs d'Europe. L'esthétique est alors convoquée dans un but de sensibilisation du public et de prévention, ce qui est tout à fait logique dans le cadre d'une politique mémorielle pensée et assumée. Il faut cependant souligner le paradoxe entre cette démarche mémorielle réussie vis-à-vis du génocide, et la très grande réticence, aujourd'hui, à la fois des autorités et de la population par rapport aux enregistrements non-encadrés.

## ... et ce qu'il préfère garder secret

### La méfiance vis-à-vis de l'image dans des lieux de mémoire et d'histoire

C'est ainsi que dans certains lieux, pourtant gérés par l'Etat et ayant des fonctions mémorielles et/ou historiques, les photographies et

enregistrements sont soit interdits soit extrêmement encadrés. Les guides insistent pour contrôler et contingenter les photographies prises par les visiteurs.

C'est le cas au mémorial de Nyamata, dans le Sud du pays. L'église du village a été le lieu de massacres de masse pendant le génocide. Environ 5000 personnes y ont trouvé la mort entre le 14 et le 16 avril 1994. Cette église est la seule du pays à avoir été transformée après le génocide en mémorial.

À l'intérieur de l'église sont exposés les vêtements des victimes, souillés de boue après des jours de fuite et du sang des victimes. Lors de notre visite, le guide nous a dans un premier temps interdit de prendre des photos, puis nous a rapidement autorisées à en prendre quatre, à notre convenance, au cours de notre visite. Quel est le sens d'une telle limitation ? Pourquoi interdire les photographies alors qu'une autorisation peut être si facilement obtenue en argumentant ? Pourquoi encore permettre un nombre précis de photographies mais sans contrôler ce qu'elles contiennent ? Le rapport des autorités à la capture d'images par les visiteurs est ainsi très ambivalent, pris entre la volonté de montrer et la méfiance vis-à-vis du regard de l'autre.

À l'extérieur de l'église se trouve des caveaux souterrains dans lesquels sont alignés des crânes et des os, ainsi que des cercueils recouverts de suaires violets. L'ouverture de ces espaces aux visites dénote la volonté de les utiliser comme objets de mémoire. Cela s'oppose, à nouveau, à l'interdiction/dérogação de prises de vue que nous venons de décrire.



L'intérieur de l'église-mémorial de Nyamata et les tombes ouvertes (Province du Sud)

De la même manière, mais répondant à une logique tout à fait différente, le gouvernement a transformé l'ancien palais présidentiel de Juvénal Habyarimana en musée. Les visites y sont obligatoirement accompagnées, et les guides interdisent les photographies. Mais là encore, certaines sont autorisées. Lors de notre visite, le guide nous a autorisées après négociation à prendre trois photos dans les jardins. L'interdiction a donc été maintenue pour l'intérieur du bâtiment, mais pas pour l'extérieur. Cela est très étonnant, car l'intérieur du palais reflète, davantage que son extérieur, les excès et la démesure du régime Habyarimana, avec son mobilier hors de prix offert par la France notamment, ses trophées de chasse, etc. Le régime actuel n'a pas de raison évidente de soustraire au regard des visiteurs les évidences de ces excès. Comment comprendre alors cette interdiction, si ce n'est par une méfiance quasi-paranoïaque vis-à-vis des étrangers curieux ?



Vue extérieure de l'ancien palais présidentiel de Juvénal Habyarimana

Remarquable également est l'interdiction posée par les autorités de photographier les lieux, attenants au palais, du crash de l'avion présidentiel d'Habyarimana le 6 avril 1994, événement suite auquel les massacres de politiciens Hutu opposés à la frange extrémiste et de Tutsi

ont été lancés dans la capitale rwandaise. Les débris de l'avion sont visibles sur le sol et ont été maintes fois photographiés par des chercheurs et visiteurs étrangers. Mais depuis quelques mois, le site n'est plus photographiable, le régime voulant ainsi limiter la parution d'articles sur le sujet, dont certains désignent comme responsables les leaders du parti au pouvoir, le Front patriotique rwandais. Le guide nous a ainsi expliqué que l'interdiction de prendre des photographies avait pour but d'éviter que l'on « écrive n'importe quoi sur le sujet », comme si cela pouvait empêcher la parution d'articles sur le sujet.

Le gouvernement a donc une position ambivalente par rapport aux images, qui allie profilmie mémorielle et contre-filmie d'État. Cette manipulation des images, de ce qui est laissé à voir ou donné à photographier, peut en partie expliquer la *dé-mise* en scène que nous avons observée au sein de la population, comme une volonté d'échapper à un regard étranger mal compris, mal perçu et jugé partial.

## La méfiance de la population

La population fait montre d'une grande réticence à être photographiée. Cela repose pour partie sur une incompréhension vis-à-vis de la démarche même de la capture d'image. L'intérêt, esthétique ou scientifique, manifesté par les étrangers pour la société rwandaise et de ses paysages semble incongrue aux populations, notamment rurales.



Une femme se cache de l'objectif (Province de l'Est)

Nous avons particulièrement ressenti cela dans la province du Nord où l'on nous a demandé à plusieurs reprises pourquoi nous avons un intérêt pour le Rwanda, pourquoi nous souhaitons prendre des photographies et pourquoi nous ne préférons pas rester chez nous en Europe. Ces questions, jamais agressives, étaient posées avec sincérité, dans un réel désir de comprendre une démarche qui demeurait obscure aux personnes que nous rencontrions.



Un homme regarde fixement l'objectif (Province du Nord)

Cette méfiance, manifestée à l'égard de l'image, démontre également une grande méfiance vis-à-vis des étrangers qui s'intéressent à l'histoire et au contexte social actuel du pays, car une très grande partie des visiteurs qui ne s'inscrivent pas dans des programmes touristiques "traditionnels" onéreux et éco-responsables sont généralement des chercheurs étrangers. Or, en dehors des sentiers battus par le ministère de l'Éducation<sup>2</sup> et par les interlocuteurs que le régime choisit de mettre en avant, les chercheurs éveillent une grande méfiance de la part de la population. Ce qui nous a été confié à plusieurs reprises au gré de nos rencontres. Les recherches étrangères doivent obligatoirement être déclarées aux autorités afin d'obtenir un visa de recherche et font l'objet

d'un encadrement sur le terrain. La population est donc très méfiante, ce qui conduit bien souvent soit à l'auto-censure soit à une apologie consensuelle du régime.

Les chercheurs sont considérés comme venant au Rwanda dans le but unique d'étudier le génocide de 1994, ses causes, ses conséquences et la reconstruction depuis lors. Cet événement est considéré comme paradigmatique, faisant partie de l'histoire collective mondiale. La population rwandaise se sent donc observée comme un élément social figé par des observateurs qui la décrivent en concepts et catégories.

On se trouve alors face à une *dé-mise* en scène collective, un refus de s'exposer à l'objectif et au regard scrutateur. Le rejet de l'image peut donc être considéré dans certains cas comme un acte de résistance passive, une volonté de ne pas être un pion dans à la fois ce que le gouvernement veut montrer et ce que l'étranger veut voir. Le caractère politique d'une telle démarche, fût-elle inconsciente, est prégnant. Il est intéressant à cet égard de noter que les jeunes enfants, qui n'ont pas ce type de *grievances* vis-à-vis des images, sont des sujets enjoués et joyeux de la photographie.



Des enfants fixent et saluent l'objectif (Province de l'Est et province du Nord)



Le rapport à la filmie au Rwanda, vingt ans après le génocide, est donc très ambivalent, à la fois dans les politiques mémorielles qui mettent en scène l'horreur et dans le rapport négatif de la population à sa propre image. Pro et contre-filmie coexistent dans une relation étroite et ambiguë, illustrant les tiraillements qui parcourent le pays depuis la crise majeure qu'a constitué le génocide de 1994. La question mémorielle et l'acceptation de l'image de soi sont autant d'enjeux auxquels le pays est confronté et représentent un défi pour le vivre-ensemble au Rwanda.

## Notes

1. L'objectif *Vision 2020* que s'est fixé le gouvernement vise à faire du Rwanda une économie intermédiaire, en se concentrant sur des domaines comme le développement du secteur tertiaire, des technologies de l'information, de la santé et de l'éducation.
2. Le ministère de l'Éducation encadre les travaux de recherche au Rwanda. Les chercheurs qui déclarent leur intention de conduire des recherches sur le terrain sont orientés et surveillés, le gouvernement refusant régulièrement des visas de recherche à des personnes jugées trop critiques à son endroit. De nombreux spécialistes du Rwanda ne peuvent plus se rendre dans le pays dès lors qu'ils ont publié des écrits n'allant pas dans le sens de la propagande officielle.